



RAPPORT D'ACTIVITÉS | 2020



CNOSF
Maison du sport français
1, avenue Pierre de Coubertin, 75640 Paris Cedex 13
01 40 78 28 00
www.franceolympique.com



L'équipe de France Olympique remercie ses Partenaires pour leur engagement.

PARTENAIRES MONDIAUX



PARTENAIRES PREMIUM



PARTENAIRES OFFICIELS





FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES



FÉDÉRATIONS NATIONALES SPORTIVES



FÉDÉRATIONS & MEMBRES ASSOCIÉS

FÉDÉRATIONS MULTISPORTS & AFFINITAIRES



FÉDÉRATIONS SCOLAIRES & UNIVERSITAIRES



MEMBRES ASSOCIÉS



SOMMAIRE

- 2 ÉDITO DU PRÉSIDENT
- 4 PARIS 2024
- 6 EUROPE
- 8 MUTUALISATION ET PRÉSERVATION
DES INTÉRÊTS COLLECTIFS
DU MOUVEMENT SPORTIF FÉDÉRAL
- 9 COMMISSIONS
- 16 COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTIEL
ET MARKETING
- 20 RELATIONS INTERNATIONALES
- 25 HAUT NIVEAU
- 29 PROFESSIONNALISATION
- 31 NOUVELLES TECHNOLOGIES
- 32 TERRITOIRES
- 34 DIVERSITÉ DES PRATIQUES ET MIXITÉ
- 36 ÉDUCATION
- 38 PARTENARIATS MEDIA
- 40 CONCILIATION
- 42 RAPPORT DE GESTION
- 50 ACRONYMES



ÉDITO DU PRÉSIDENT

2020 aura été une année « extra-ordinaire » avec la pandémie de la Covid-19 qui a touché le monde entier.

À l'international, il en a résulté le report des Jeux Olympiques de Tokyo par le CIO et les autorités japonaises. Décision sage et responsable même si elle a forcément suscité une immense déception chez les athlètes.

Au niveau national, le mouvement sportif a été touché de plein fouet avec l'arrêt ou la restriction des manifestations sportives et l'absence des spectateurs dans les enceintes. Il s'en est suivi une chute du nombre des adhésions en club et des licenciés, avec des pertes financières associées.

Passé le premier confinement, nous avons préparé avec envie la rentrée sportive 2020/2021. Nous avons travaillé avec les fédérations pour qu'elles soient éligibles aux dispositifs mis en place par l'Etat et pour sécuriser leur organisation et fonctionnement. Les équipes du CNOSF, que je tiens à féliciter pour l'adaptabilité qu'elles ont montrée durant cette crise, ont développé des

mécanismes pour assurer la promotion et l'aide aux clubs : plateforme digitale Mon Club Près de Chez Moi, campagne de communication « J'ai l'esprit club », action solidaire de dons en ligne « Soutiens ton club »,...

L'embellie fut de courte durée avec le couvre-feu puis le second confinement à l'automne 2020. Face à cette urgence, nous avons sollicité le Président de la République qui a annoncé le 17 novembre 2020 la mise en place d'un certain nombre de dispositifs et de fonds pour soutenir notre activité. Il en sera ainsi du Pass'sport, doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros, pour aider les familles en vue de la venue en club des jeunes pour la rentrée 2021/2022.

Le mouvement sportif fédéré a une capacité de résilience et le démontrera dans les mois qui viennent. Il s'agira de remettre le sport, qui a de nombreux atouts, notamment en termes de lien social, dans la vie de nos concitoyens. Le club, qui m'est si cher, est l'une des solutions pour répondre à ce défi. Il faudra le promouvoir, à grands renforts



de communication, notamment via la chaîne Sport en France, et d'incitations à l'adhésion en club et à la prise de licence (Pass'sport, Carte Passerelle pour faire le lien entre le sport scolaire et le sport associatif,...)

Ce renouveau passera également par les Jeux de Tokyo avec une équipe de France Olympique et Paralympique unie, tout un symbole de notre unité. Nous souhaitons le meilleur à nos athlètes qui concourront, dans un contexte forcément particulier.

Lors de mon premier édito en 2009, je précisais : « une élection est un passage de témoin. Il s'agit pour les nouvelles équipes de s'appuyer sur l'histoire et l'héritage de la structure pour les conso-

lider, tout en impulsant des politiques et des actions nouvelles. Le CNOSF doit s'inscrire dans ces perspectives pour poursuivre son développement au bénéfice des fédérations, en veillant à renforcer l'unité du mouvement sportif tout en respectant sa diversité ».

Ces propos me paraissent d'actualité face à la crise. Je souhaite à la nouvelle équipe dirigeante du CNOSF une pleine réussite dans ses projets. Il lui appartiendra de préparer avec les fédérations, notamment en termes sportifs et d'héritage immatériel, le plus bel événement qui soit et qui sera une boussole dans les trois ans à venir : l'organisation en France des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Il s'agit d'un privilège rare d'accueillir le monde et de

célébrer l'Olympisme, ne boudons pas notre plaisir !

Pour mon dernier édito en tant que Président, je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'ont accompagné au cours de ces 12 années. Ensemble, nous avons travaillé pour développer le sport associatif, et accroître ainsi la place et le rôle du mouvement sportif fédéré. Nous pouvons être fiers de ce travail collectif !

Denis Masseglia



PARIS 2024



OPTIMISATION DES SYNERGIES EN VUE DES JEUX DE 2024

Le dimanche 9 août 2020 aurait dû être un temps fort pour Paris 2024, celui du passage de drapeau entre Tokyo et Paris et l'entrée officielle dans la XXXII^e olympiade de l'ère moderne. Malheureusement, la crise sanitaire a décalé ce moment historique d'une année. Paris 2024 a saisi l'opportunité pour retravailler son concept et son budget afin de les optimiser. C'est dans cette optique que la collaboration entre le CNOSF et Paris 2024 a été développée tout au long de cette année. Cette coopération s'articule notamment autour des trois piliers constitutifs du projet de Paris 2024 : la célébration, l'héritage, et l'engagement autour des Jeux.

Célébration – Projection vers 2024

Si les règles sanitaires le permettent, le CNOSF, en collaboration avec Paris 2024 et la Ville de Paris, animera un live site / festival olympique au Trocadéro pendant la période des Jeux Olympiques de Tokyo.

En phase de candidature, Paris 2024 s'était engagé à organiser lors des Jeux de Paris un live site à La Villette dédié au sport et à la culture. Lors de son Conseil d'administration du 8 octobre 2020, le CNOSF a acté que le site de La Villette accueillerait en 2024, le « Club France » ainsi que les fédérations sportives. Le live site sera porté et piloté par le CNOSF en relation avec les fédérations et les parties prenantes de Paris 2024.

De plus, afin de livrer les Jeux, le Comité d'organisation devra former les salariés de Paris 2024 et près de 50 000 volontaires. C'est dans ce cadre que Paris 2024 a souhaité créer l'Académie Paris 2024 dont le CNOSF et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) sont membres fondateurs. La création de cette association a pour vocation de construire un héritage à destination du mouvement sportif fédéré dans le cadre notamment de la formation des bénévoles à l'accueil des grands événements sportifs internationaux.



Héritage – Création du fonds de dotation

À travers la stratégie "Impact & Héritage" et via son fonds de dotation, Paris 2024 a l'ambition de soutenir et de renforcer le rôle sociétal du sport en soutenant des projets d'innovation sociale par le sport. Un travail de concert avec les équipes de Paris 2024 a été mené au cours de l'année 2020, afin que le mouvement sportif fédéré puisse bénéficier grandement du fonds de dotation. Ses objectifs prioritaires visent à renforcer la place du sport dans trois domaines principaux : santé et bien-être ; réussite éducative et engagement citoyen ; inclusion, solidarité et égalité.

Au service de ces objectifs principaux, le fonds de dotation déploie trois leviers d'action :

- **Axe 1.** Cofinancement d'actions avec chaque fédération inscrite au programme des Jeux de Paris 2024 ainsi qu'avec le CNOSF et le CPSF ;
- **Axe 2.** Cofinancement d'actions portées par les collectivités hôtes ainsi que par l'Etat et ses agences en lien avec un acteur du mouvement sportif fédéré ;

Engagement – Mobilisation du mouvement sportif

Il est primordial pour le CNOSF que l'ensemble du mouvement sportif, des fédérations aux clubs, se mobilise. C'est dans ce cadre que le CNOSF a labellisé « Terre de Jeux 2024 » 105 CROS/CDOS/CTOS en 2020 dans l'objectif de fédérer le mouvement sportif territorial et de créer des synergies avec les collectivités. Ce programme a également été ouvert à l'ensemble des fédérations sportives.

Le 26 juillet 2020, à quatre ans de la cérémonie d'ouverture des Jeux de 2024, Paris 2024 a lancé « Le Club Paris 2024 » qui invite le plus grand nombre à vivre l'aventure olympique et paralympique pendant quatre ans, en partageant des

- **Axe 3.** Appels à projets à destination du mouvement sportif fédéré, de la société civile, du tissu associatif et des collectivités locales, à l'échelle nationale, régionale et locale.

C'est dans le cadre de ce dernier axe que le CNOSF s'est associé au CPSF, l'Agence nationale du Sport et Paris 2024 afin de lancer en 2020 l'appel à projets « Impact 2024 » qui sera reconduit chaque année jusqu'en 2024. Cette première édition a été une réussite avec 1428 projets déposés pour un budget de 1,7 million d'euros. Ce sont 55 lauréats agissant pour renforcer l'impact social du sport qui ont été soutenus financièrement et plus de 1024 projets qui ont été labellisés « Impact 2024 ».

Le CNOSF a par ailleurs continué à développer tout au long de l'année, les projets de son programme héritage à l'instar du lancement de la plateforme Mon Club Près de Chez Moi, les Trophées Club+ ou le déploiement national de la Carte Passerelle.



challenges sportifs, des rencontres avec des athlètes... Le CNOSF a accompagné Paris 2024 dans la mise en place de la stratégie de déploiement au sein du mouvement sportif fédéré.

Dans le prolongement de la collaboration autour de l'Équipe de France unie, le CNOSF, le CPSF et Paris 2024 ont décidé d'organiser pour la première fois conjointement un Forum des athlètes 100% digital. Près de 400 athlètes se sont donnés rendez-vous à cette occasion. Cet événement a permis aux athlètes olympiques et paralympiques de se retrouver pour un temps qui leur était exclusivement dédié, portant sur

les besoins et les attentes multiples d'un athlète de haut niveau.

Enfin, au-delà de la collaboration avec Paris 2024, le CNOSF a étroitement œuvré tout au long de l'année avec l'ensemble des parties prenantes à l'accueil des Jeux, et notamment avec la Ville de Paris, sur différents projets liés à l'héritage des Jeux comme le dispositif « Paris Sport Dimanche », ou l'appel à projets « Digitalisation du mouvement sportif » qui ont accompagné 18 acteurs du mouvement sportif parisien.



EUROPE



Jean Michel Brun, secrétaire général du CNOSF, poursuit ses travaux avec le CIO et les COE. Il est intervenu à l'Assemblée générale des COE pour exposer ce dossier européen afin d'organiser la défense de nos intérêts collectifs.

DES DÉFIS À RELEVER EN EUROPE



Jean Michel Brun
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La spécificité sportive est la reconnaissance par l'Union européenne (inscrite au traité de Lisbonne) de la dimension sociale et sociétale du sport à travers le mouvement sportif fédéral. En particulier, c'est un concept juridique, qui devrait permettre de limiter l'application des lois du marché au secteur sportif afin de préserver le modèle sportif européen que le président du CIO, Thomas Bach, décrit ainsi : « *notre modèle sportif européen repose sur la*

solidarité, sur l'inclusion et sur des millions de bénévoles ... Les comités olympiques européens sont des partenaires naturels au niveau de l'UE. »

La spécificité du sport a été reconnue par l'ensemble des institutions européennes (Parlement européen, Conseil européen, Conseil de l'UE, Commission européenne, Cour de justice). Différents textes ont proclamé la volonté de préserver et de protéger ces spécificités.



C'est grâce à cette organisation pyramidale associative fondée sur le volontariat et la solidarité que le sport joue notamment un rôle fondamental de cohésion sociale et d'utilité sociale. La compétition mondiale est une réalité. Mais le sport amateur ne saurait être assimilé à une simple activité économique. Les clubs sur lesquels repose toute l'activité sportive fédérée ne sont pas des entreprises, au sens commer-

cial de la recherche de profits pour des actionnaires, mais avant tout des associations où l'humain et l'intérêt général sont au cœur du projet sociétal.

Une approche réduite uniquement au marché financier, nous placerait dans un choix de société où seule l'économie serait à privilégier. Les bienfaits du sport sont autant d'économies pour tous. Un juste équilibre est à rechercher.



MUTUALISATION ET PRÉSERVATION DES INTÉRÊTS COLLECTIFS DU MOUVEMENT SPORTIF FÉDÉRAL

SOLIDARITÉ ET MUTUALISATION

La crise sanitaire a mis en lumière la relativité de nombre de nos certitudes, comme une leçon d'humilité. L'année 2020 aura souligné le principe posé par Henry Ford : « Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite ».

Jean Michel Brun
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ainsi, la création d'une Task Force par mes soins dès le premier confinement, réunissant toutes les filières sportives, a pu permettre de faire des propositions concertées auprès des pouvoirs publics. Dès le 30 mars 2020, nous sollicitons des mesures au bénéfice du sport fédéré auprès des Autorités. Quatre réunions se sont tenues avec le ministre Bruno Lemaire. Des démarches ont alors été engagées pour concrétiser des actions et notamment obtenir que les clubs et fédérations puissent être éligibles aux dispositifs de soutien en lien avec la crise sanitaire.

Le CNOSF, avec l'Agence nationale du Sport, a mis en place son propre fonds d'urgence.

Parmi de nombreux nouveaux outils créés, au service des membres, a été développé par le CNOSF le guide du dis-

positif de soutien aux associations sportives dans les territoires, soutenu par l'AMF. De la même manière et pour proposer une offre pour tous les publics, la Carte Passerelle établie au niveau national a permis aux écoliers de tester de nouveaux sports. La plateforme digitale Mon Club Près de Chez Moi, développée en partenariat avec Be Sport, est devenue le premier réseau social du sport avec un fort maillage territorial.

Des campagnes mutualisées avec d'autres acteurs ont été lancées. Face à cette pandémie sans précédent, les plans d'urgence furent notre priorité et le plan de relance notre objectif.

La solidarité a prévalu. Néanmoins, la situation est très compliquée pour notre écosystème. Une forte mobilisation s'impose en 2021 dans un cadre unitaire.



COMMISSIONS



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS SPORTIVES (RSO)

En poursuivant en 2020, le déploiement de la plateforme RSO, le CNOSF confirme ses engagements environnementaux et sociétaux en faveur du mouvement olympique et sportif.

En effet, il est aujourd'hui loisible à toute organisation sportive de pouvoir s'évaluer et d'accéder à différentes ressources (fiches pratiques, boîte à outils, etc.) lui permettant d'élaborer et de mettre en œuvre sa propre stratégie sociétale.

Avec la volonté d'exemplarité du mouvement sportif, la RSO devient plus que jamais une priorité majeure et également une opportunité et un moyen pour le mouvement sportif fédéré de renforcer sa démarche d'amélioration continue, de faire évoluer ses activités tout en étant au plus près des besoins et attentes de ses parties prenantes.

C'est avec ce même objectif d'accompagner au mieux le mouvement olympique et sportif vers un développement durable que le CNOSF lancera notamment en 2021, un programme de formations dédiées.



COMMISSION ÉQUIPEMENTS



Président : Paul-André Tramier

La réforme de la gouvernance du sport conforte la prise en considération de la thématique des équipements pour la diversification des pratiques sportives.

La triple mission poursuivie par la commission équipements, repose sur l'analyse des besoins en matière d'équipements, sur l'efficacité d'une véritable articulation des politiques fédérales/territoriales et sur la valorisation de l'innovation technologique, économique ou de gestion.

La réforme de l'Agence nationale du Sport engendre une nécessaire adaptation.

La poursuite de la décentralisation des subventions ayant trait aux équipements oblige à tendre vers une adéquation plus fine entre les priorités de financement émanant des fédérations et les orientations définies par les autorités publiques territoriales. Cette évolution a conduit le CNOSF à renforcer, en 2020, son rôle de centre ressources et de conseils tout en proposant des modalités d'ingénierie adaptées.

Les équipements et l'aménagement du territoire sportif induisent le partage d'une vision interfédérale sur des sujets tels que la conception de modèles de production de plans d'aménagement sportif du territoire, adossés à des plans de développement des pratiques.

Il devient également plus qu'opportun aujourd'hui dans ce cadre, de **créer des lieux de rencontres et de réflexions entre le monde des fédérations et celui de la conception et de la réalisation des bâtiments** ou des parcours urbains à vocation sportive.

COMMISSION MÉDICALE



Président : Alain Calmat

LA SANTÉ DES SPORTIFS

En 2020, la commission médicale a participé à l'organisation de la couverture médicale de la délégation française des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lausanne.

Lutte et prévention du dopage

Le contexte sanitaire a contraint le report du 20^e Colloque pour un sport sans dopage à 2021.

Conférence médicale interfédérale

La 17^e Conférence médicale interfédérale qui devait se tenir en présentiel à Vichy s'est finalement déroulée en visioconférence en présence de plus d'une centaine de personnes. Le sujet des impacts de la Covid-19 pour les sportifs de haut niveau et malades chroniques ainsi que la commotion cérébrale, y ont entre autres, été abordés.

LE SPORT-SANTÉ

Devenu aujourd'hui la référence en matière de dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, le MÉDICOSPORT-SANTÉ a une nouvelle fois fait l'objet d'une mise à jour.



Dans cette 4^e édition, il intègre désormais 7 familles de pathologies, 3 états physiologiques et des protocoles disciplinaires d'une cinquantaine de fédérations sportives.

Sa présentation en novembre 2020 s'est accompagnée pour la première fois, d'un séminaire de travail rassemblant les référents des organisations sportives tant nationales que territoriales. Réunis en ateliers d'échanges, les 180 participants ont pu aborder principalement des sujets en lien avec le déploiement territorial (les partenariats entre établissements de santé et clubs sportifs, les formations des éducateurs, la sensibilisation des professionnels de santé, etc.).

Fort du succès rencontré à cette occasion, la Commission médicale a d'ores et déjà annoncé sa reconduction dans les prochaines années.

Une étude portant sur l'impact du confinement lié à la Covid-19 sur des populations inscrites dans un programme sport-santé a été menée simultanément à Strasbourg, Toulouse et Perpignan. Il est à noter que le contenu de cette étude, nommée PhysiCOVID, a permis la réalisation de 6 thèses de doctorat en médecine.

Enfin, de nouvelles certifications fédérales permettant l'encadrement du sport sur prescription médicale ont été évaluées et validées par la commission médicale du CNOSF. Les fédérations peuvent également s'appuyer sur les structures déconcentrées du CNOSF dont la qualité des formations a de même, fait l'objet d'un recensement par la commission médicale.



Secrétaire général adjoint : Bruno Delor

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / PROCESSUS ACHAT

La dématérialisation du processus achat a été accélérée avec la crise sanitaire de la Covid-19. Dans ce contexte, des outils complémentaires ont été mis à disposition des équipes pour réaliser les achats nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins très variés.

La commission d'appel d'offres (CAO) a statué notamment pour des prestations de traiteur, la mise à disposition des photocopieurs, les prestations d'assurances ou encore les prestations intellectuelles juridiques.

La commission interne contrat (CIC) a sécurisé le choix des prestataires pour les procédures de consultation qui ne relèvent pas de la compétence de la CAO. Une convention de groupement a été signée avec Paris 2024 visant à mutualiser certains achats pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 notamment ceux relatifs à l'hébergement.

COMMISSION JURIDIQUE

Président : Jacques Bettenfeld

En 2020, la commission juridique, a étudié deux demandes d'affiliation et trois demandes de nouvelle délégation dans le cadre de l'avis demandé par le ministère chargé des Sports au CNOSF.

La commission a également œuvré sur divers sujets juridiques, comme l'étude des nouvelles règles du Code mondial antidopage et s'est adaptée à la crise sanitaire en travaillant sur les conséquences de la Covid-19. Une réunion sur les enjeux de la lutte contre les violences sexuelles a rassemblé en visioconférence plus de 100 référents fédéraux.

En 2021, l'activité de la commission se portera principalement sur l'analyse des renouvellements des délégations des sports d'été.

COMMISSION OLYMPIQUE

Président : Denis Masseglia

L'une des préoccupations premières a été la question du report des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 en 2021. Compte tenu du contexte mondial, le CNOSF et le CPSF, après consultation des fédérations et des athlètes, s'étaient prononcés le 24 mars 2020 en faveur du report, lequel fut acté le même jour par le CIO et le Japon. Ce décalage a demandé créativité et adaptation pour repenser la constitution, le transport, l'hébergement, et l'accompagnement logistique de la délégation française pour ces Jeux, selon des règles sanitaires évolutives.

La Commission Olympique a également permis le partage d'informations et d'expériences sur les différents accompagnements créés pour faire face à la crise : les dispositifs financiers mis en place par l'Etat et l'Agence nationale du Sport et les mécanismes développés par le mouvement sportif pour aider les clubs (opération de mécénat « Soutiens ton club », plateforme Mon Club Près de Chez Moi, la Carte Passerelle pour faciliter le lien entre le sport scolaire et le sport associatif,...)

L'année 2020 a également été l'occasion de poursuivre la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Il s'agit bien entendu des aspects sportifs (concept des Jeux, équipementier ou encore les Centres de Préparation des Jeux), mais aussi de la célébration et de l'engagement autour des Jeux : l'héritage avec notamment les appels à projets via un fonds dédié, le Club 2024 pour mobiliser les Français, le dispositif Terre de Jeux,...



COMMISSION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS SPORTIFS (CIAS)



Président : Jean-Pierre Karaquillo

Conformément aux dispositions du Code du sport, la CIAS, constituée en jury d'examen, a organisé la première épreuve de l'examen de la licence d'agent sportif pour la session 2020. Cette dernière a réuni 538 candidats sur les 633 inscrits, issus de 10 fédérations.

La commission a également poursuivi en 2020 sa réflexion globale sur le projet de modélisation de la réglementation relative aux agents sportifs.

A cette fin, la CIAS s'est réunie à de nombreuses reprises en compagnie des acteurs sensibles à cette thématique (commissions fédérales des agents sportifs, représentants de ministères etc.). Ces différentes réunions ont ainsi été l'occasion de centraliser les réflexions des divers acteurs impliqués sur le sujet.

Ces dernières se poursuivront en 2021 dans cette même logique de partage d'expériences et de coopération, avec un objectif simple : aboutir à un encadrement plus efficient de cette activité à l'aune du contexte international, *sine qua none* à la crédibilité du sport professionnel.

L'examen en quelques chiffres :



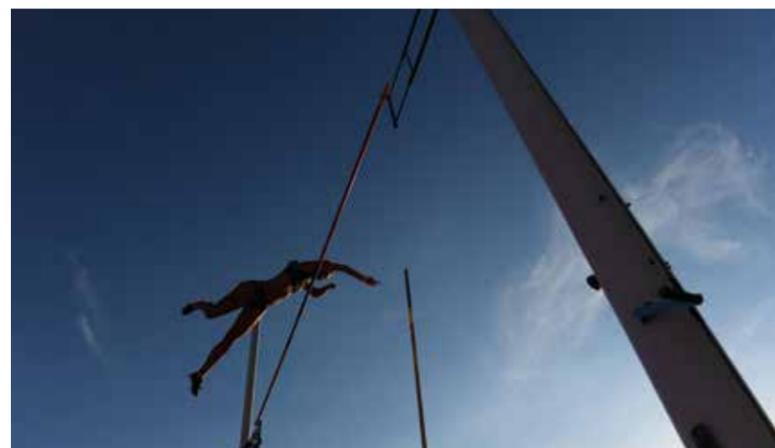
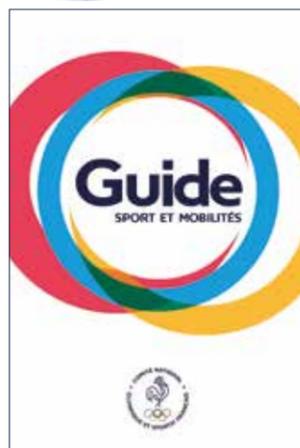
COMMISSION SPORT PROFESSIONNEL

Président : Eric Tanguy

Malgré une année rythmée par des points réguliers d'adaptation des activités aux mesures sanitaires, Eric Tanguy, nouveau président, a pu réunir la commission plénière du sport professionnel en visioconférence.

La commission a également poursuivi la rédaction du guide « Sport et mobilités ».

La rentrée 2020-2021 a été marquée par la création de groupes de travail chargés d'apporter des pistes de réflexion au sport professionnel féminin et aux divisions semi-professionnelles.



COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU (CAHN)

2020 a été, pour la Commission des athlètes de haut niveau du CNOSF, une année dynamique, marquée par des évolutions structurelles et par une plus forte mobilisation en faveur des athlètes de haut niveau sur de nombreux sujets.

En termes de gouvernance interne, la CAHN s'est réorganisée en mettant en place une formation restreinte (FR) et des groupes de travail. La FR est composée des responsables de chacun des groupes de travail et des co-présidents et a permis plus d'agilité dans les travaux.

La CAHN a mis en place huit groupes de travail en 2020 :

- Groupe gouvernance
- Groupe accompagnement juridique
- Groupe plateforme socio-professionnelle
- Groupe lutte contre toute forme de discrimination dans le sport
- Groupe lutte contre les violences sexuelles dans le sport
- Groupe athlètes hyperandrogènes
- Groupe Règle 40 et 50 de la Charte olympique
- Groupe Loi « Sport & Société »

Les rendez-vous
de la CAHN

POUR ALLER
PLUS LOIN



Pour optimiser les travaux de la CAHN et accompagner toujours davantage les athlètes, cette commission a été rattachée directement à la Présidence et au Secrétariat Général du CNOSF. Enfin, le CNOSF a renforcé les moyens humains avec deux postes pour l'animation de la CAHN et le suivi des différents projets.

La CAHN, qui s'est par ailleurs réunie en plénière à cinq reprises en visio conférence, ce qui a permis une plus grande « présence » des membres, s'est investie sur de très nombreux dossiers au bénéfice des athlètes :

- Elle a ainsi été force de propositions avec le CNOSF sur des sujets législatifs et réglementaires, notamment dans le cadre de la proposition de loi « sport et société » avec les idées suivantes qui ont été portées :
 - Rendre obligatoire la création d'une commission des athlètes de haut niveau dans chaque fédération délégataire et garantir la présence avec voix délibérative d'au moins deux représentants des athlètes (un homme et une femme) élus par leurs pairs dans les instances dirigeantes nationales des fédérations.
 - Permettre aux sportifs de haut niveau sans statut professionnel victimes de blessure(s) dans le cadre de la pratique de leur sport de bénéficier d'indemnités calculées sur la base du salaire annuel mentionné dans le Code de la sécurité sociale en cas d'accident et modification du tableau des maladies professionnelles afin de tenir compte des maladies liées à la pratique sportive de haut niveau afin de permettre une couverture des maladies professionnelles en lien avec la pratique sportive à haut niveau comme souhaité par la loi du 27 novembre 2015.
 - Créer un véritable statut de « re-conversion » pour les sportifs de haut niveau en fin de carrière, avec des passerelles vers des formations universitaires et professionnelles, un suivi médical et psychologique et l'ouverture de droits aux aides personnalisées concernant le suivi socio-professionnel.

- En termes de gouvernance :
 - La CAHN a travaillé sur la réécriture de ses modalités d'organisation et de fonctionnement, ainsi que sur le règlement électoral 2021. Ces travaux ont permis d'aboutir à l'élection des



membres de la CAHN pour la période 2021-2025 en élargissant le collège électoral aux sportifs de haut niveau français et en renforçant ainsi sa représentativité.

- La CAHN a participé à l'élection des représentants des athlètes de haut niveau au sein des Conférences Régionales du Sport (CRDS). Ainsi dans chacune des régions françaises un ou une athlète de haut niveau a été élu(e) par la CAHN. Les CRDS sont une déclinaison régionale des actions de l'Agence nationale du Sport.

- Concernant les Jeux Olympiques de Tokyo, la CAHN a participé :
 - Aux réflexions menées par le CIO, sa commission des athlètes et le CNOSF concernant les conditions, les modalités et les lieux d'application de l'article 50 de la Charte olympique, lequel « n'autorise pas la démonstration ou la propagande politique, religieuse ou raciale dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ». Afin de bâtir la position française sur la liberté d'expression aux Jeux, un sondage a été réalisé auprès des athlètes français et un rapport a été remis au CIO.

- A la définition des conditions d'application de l'article 40 de la Charte Olympique concernant, notamment, l'exploitation de l'image des athlètes et des membres de la délégation sportive pendant les Jeux.

Elle a également été associée aux travaux relatifs au report de Jeux Olympiques de Tokyo en 2021.

- Enfin, la CAHN a initié ou poursuivi des travaux visant à mieux accompagner les athlètes :

- Le Forum des athlètes organisé en 100% digital le 26 novembre 2020 a permis de rassembler plus de 400 athlètes pour partager des informations et échanger sur des sujets d'actualité ou structurants, via des sessions plénières et des ateliers.

- Les « Rendez-vous de la CAHN » ont été instaurés mensuellement pour permettre de faire un point et de partager sur des thématiques qui concernent les athlètes : informations juridiques, vie de l'athlète, partage d'expériences, média training, Jeux Olympiques, suivi socio-professionnel, ...

- Une réflexion et des travaux ont été menés autour de la mise en place d'une plateforme numérique, permettant de collecter et mettre à disposition de nombreuses informations et documents à disposition des athlètes, notamment concernant le suivi socio-professionnel.

Pour mener ces différents travaux, la CAHN a réalisé à chaque fois des enquêtes auprès des athlètes pour identifier leurs besoins et leurs attentes et ainsi mieux calibrer les projets proposés pour y répondre.

COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTIEL ET MARKETING

Du report des Jeux Olympiques au lancement de la campagne « J'ai l'esprit club » pour soutenir la reprise, 2020 a été une année riche d'actions solidaires en soutien au mouvement sportif dans un contexte sanitaire inédit !



Après un premier trimestre consacré à la médiatisation de la délégation française aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lausanne, à la promotion de la Semaine olympique et paralympique et des temps institutionnels (vœux, newsletters...), le déclenchement de la crise sanitaire et le report des événements ont généré de nouveaux besoins et une intensification de l'activité avec notamment le report inédit des Jeux. Celui-ci a mobilisé le service communication dans la gestion de l'annonce et la réorganisation du dispositif global pour Tokyo. Le relais des dispositions réglementaires de la Covid-19 et la mise en place de différentes actions en soutien au mouvement spor-

tif, comme la conception sur les réseaux sociaux de programmes grand public de maintien en forme physique avec des athlètes des équipes de France (en collaboration avec le CPSF et Paris 2024), ont également été au cœur des activités.

Dans le contexte de crise sanitaire, les acteurs du sport se sont mobilisés rapidement pour aider les clubs sportifs. Ainsi, le CNOSF a notamment mené la communication et la mobilisation d'athlètes pour l'action solidaire d'appel aux dons « Soutiens ton club », initiée avec la Fondation du Sport Français, le ministère chargé des Sports et le CPSF.



Lors de la rentrée sportive, les équipes ont soutenu le plan de reprise d'activité des clubs : conception et lancement de la campagne « J'ai l'esprit club » (presse, spots radio et TV, réseaux sociaux), participation à la campagne ministérielle « Envie de Sport » et durant l'été, la médiatisation des actions du mouvement sportif sur les supports du groupe Reworld Media.

Enfin, fidèles à leur vocation support, les services ont contribué à l'organisation 100% digitale de la Journée olympique, au déploiement du dispositif Carte Passe-Relais, au lancement de la plateforme digitale de géolocalisation des clubs fédérés Mon Club Près de Chez Moi, à la diffusion du programme pédagogique Tuto J.O., à l'organisation du Congrès du CNOSF, à la

POUR ALLER
PLUS LOIN



création des Jeux des Masters, événement multisports reporté à l'automne 2021, à Vichy et à la conception des Jeux des Jeunes destinés aux collégiens de 5^e et 4^e.

JOURNÉE OLYMPIQUE 2020

Organisée dans toute la France, la Journée Olympique a connu plusieurs temps forts du 22 au 26 juin.

Lancée par la mobilisation sous format digital des salariés et bénévoles du mouvement sportif fédéré, elle s'est poursuivie avec le #Défi2024m. Son ob-

jectif : parcourir une distance de 2024 mètres en courant, en marchant, à vélo et immortaliser l'instant avec une photo de son dossard. En fin de semaine, des temps d'échanges ont été organisés entre athlètes sur les valeurs de l'olympisme : excellence, amitié, respect.



SOIRÉE DES CHAMPIONS

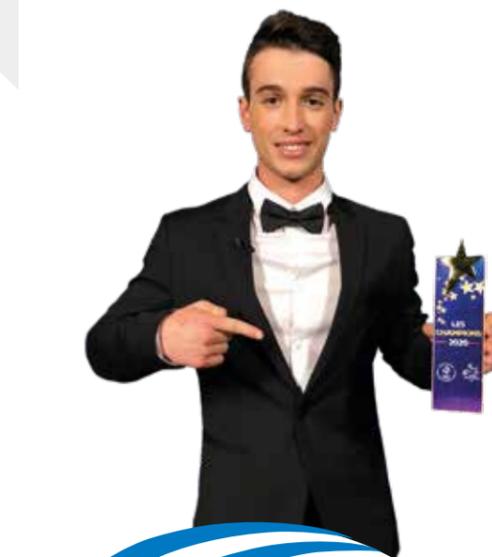
La 13^e édition de la Soirée des Champions a fait évoluer son format pour s'adapter au contexte sanitaire : 15 émissions TV de 30 minutes ont été conçues et diffusées sur Sport en France pour les fêtes de fin d'année. Cette mise en lumière inédite des athlètes français, sacrés au plan mondial ou européen en 2020, a constitué un rendez-vous quotidien durant les vacances scolaires et une actualité sur les réseaux sociaux.

La Soirée des Champions en quelques chiffres :

65
TITRES
(53 INDIVIDUEL,
12 PAR ÉQUIPE)

85
ATHLÈTES
HONORÉS
ISSUS DE 17
FÉDÉRATIONS

15
ÉMISSIONS TV
DE 30 MIN
SUR SPORT
EN FRANCE



SENTEZ-VOUS SPORT

La 11^e édition de la rentrée sportive Sentez-Vous Sport et la 6^e Semaine européenne du sport ont donné lieu à de nombreux événements, gratuits, pour promouvoir le sport et soutenir la reprise d'activité des clubs. Initiée en 2019, la collaboration avec l'Administration Pénitentiaire a été reconduite et une quarantaine d'actions a aussi été organisée au sein d'établissements pénitenciers.

Enfin, temps forts pour le sport en entreprise, le 9 décembre se sont tenues, sous format digital, les Assises Sport et Entreprises, sur le thème : « Sport en entreprise : où en est-on ? », et la 7^e édition des Trophées Sentez-Vous Sport dont le jury, présidé par Valérie Fourneyron, a distingué six lauréats dans six catégories.



8978
ÉVÉNEMENTS
LABELLISÉS

NOTAMMENT

4734 OPÉRATIONS EN LIEN AVEC LA JOURNÉE DU SPORT SCOLAIRE

36 ÉVÉNEMENTS SUR LES JOURNÉES DU SPORT EN ENTREPRISE

42 OPÉRATIONS EN ÉTABLISSEMENTS PÉNITENCIERS

3866 OPÉRATIONS SPÉCIALES MISES EN PLACE PAR DES FÉDÉRATIONS



TROPHÉES
Club+
C'EST PLUS QUE DU SPORT !

TROPHÉES CLUB+

La première cérémonie des Trophées Club+ s'est tenue le 9 octobre à la Maison du Sport Français. Vingt-cinq clubs amateurs et professionnels, porteurs d'actions sociétales innovantes et remarquables, y ont été mis à l'honneur dans 7 catégories : excellence environnementale, initiatives de santé, accompagnement éducatif, valeurs et citoyenneté, intégration, cohésion sociale... et le coup de cœur du jury.

859 clubs avaient fait acte de candidature et le jury, présidé par Stéphane Diagana, a honoré trois clubs amateurs et un club professionnel dans chaque catégorie. Une dotation globale de 210 000 euros (pour les clubs amateurs) et des reportages dédiés sur Sport en France ont récompensé les vainqueurs.

La cérémonie des Trophées Club+ a été retransmise sur Sport en France, la chaîne du mouvement sportif.

PROGRAMME MARKETING CONJOINT (JMPA) AVEC PARIS 2024

Dans le cadre du Programme Marketing Conjoint, pierre angulaire depuis 2019 des relations marketing entre Paris 2024 et le CNOSF, les partenaires olympiques sont toujours plus nombreux à faire le choix de soutenir Paris 2024, les équipes de France et le mouvement sportif dans son ensemble.

Ceci est la preuve que l'excellence de l'image de nos athlètes et de nos équipes permet de faire du sport un vecteur fort de développement économique.

Dans un contexte inédit de préparation des Jeux, les partenaires mondiaux et nationaux ont continué cette année à renforcer leurs approches solidaires et responsables.

A l'image de la décision du groupe bancaire BPCE qui accompagne cent sportifs français jusqu'aux Jeux de Tokyo, de

Pékin et de Paris en 2024, il en est de même des offres préférentielles et innovantes au service du mouvement sportif : transformation numérique (Groupe BPCE), tenues (Lacoste), assurance (Allianz), mobilité (Toyota) ou encore pneumatiques (Bridgestone).

Enfin, huit fédérations ont pu bénéficier, avec le soutien de Lacoste, de plus de 10 000 pièces afin d'équiper en tenues de représentation leurs athlètes tout au long de l'année.

POUR ALLER
PLUS LOIN



L'un des axes prioritaires du programme Innovation Sport du CNOSF est la construction de partenariats avec des acteurs de l'innovation au service du mouvement sportif. En 2020, le CNOSF a renouvelé sa confiance envers Le Tremplin* pour diffuser la culture de l'innovation au sein des fédérations. Concrètement, un catalogue de solutions innovantes a été proposé aux fédérations et un nouveau format d'événement a été imaginé : l'atelier débat. Cet atelier a visé à identifier des percées innovantes c'est-à-dire des chantiers de travail transverses pouvant être portés par le réseau innovation sport du CNOSF. Initialement prévu en novembre 2020, cet événement a dû être décalé en mars 2021 en raison de la crise sanitaire.

* Le Tremplin est une plateforme d'innovation dédiée au sport dans laquelle de nombreuses startups liées à la sportstech sont incubées.

RELATIONS INTERNATIONALES

En 2020, le CNOSF a contribué à valoriser, sur la scène internationale, l'expertise et le savoir-faire des acteurs français. Avec ambition et un esprit de coopération, il œuvre pour promouvoir le sport français à l'étranger.



1. SOUTENIR L'ACTION INTERNATIONALE DES FÉDÉRATIONS

Soutien financier et stratégique

Doté d'une enveloppe de 500 000€, le Programme d'accompagnement international des fédérations (PAIF) a permis de soutenir les actions internationales stratégiques des fédérations en matière de représentation internationale, de développement d'unions francophones, d'organisation d'événements institutionnels, de candidature à l'organisation d'événements ou à l'accession à des postes à responsabilité. En 2020, il a évolué pour s'adapter aux nécessaires

évolutions des actions internationales des fédérations. Pour parvenir à une allocation optimale de l'enveloppe PAIF, la commission a adapté le PAIF 2020 aux circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, afin de procéder à une seconde attribution générale en fin d'année.

Le CNOSF soutient également les fédérations présentant des candidatures à l'international en accompagnant leur démarche.

+ DE
100
PROJETS
SOUTENUS

DE
57
FÉDÉRATIONS



Solidarité Olympique

En cette année de clôture de quadriennal, le CNOSF, grâce à la Solidarité Olympique (SO) a continué à mettre en place des projets au service du sport (Journée Olympique, programme de développement des valeurs olympiques, ...) ou au bénéfice des athlètes. En cette année 2020, le CNOSF a soutenu dans leur préparation pour les Jeux Olympiques de Tokyo des athlètes français et une cycliste afghane réfugiée qui vise sa qualification dans l'équipe olympique des réfugiés du Comité International Olympique. Sur quatre ans, ce sont quelque 600.000 USD que le CNOSF, via les programmes de SO, a pu verser aux fédérations ou aux athlètes pour les aider à se qualifier pour les Jeux Olympiques ou les Jeux régionaux.

POUR ALLER
PLUS LOIN



Renforcement de l'expertise

Le pôle relations internationales a organisé la 7^e édition du Parcours ambition internationale, dont les participants ont pu bénéficier de l'expérience de dirigeants sportifs de premier plan, d'experts de l'univers sportif international, de hauts fonctionnaires ou encore de spécialistes de la communication interculturelle. Ils ont échangé autour de thématiques variées telles que la francophonie, les actions internationales du Comité d'Organisation de Paris 2024, le lobbying, l'intelligence économique ou encore la diplomatie sportive. L'un des quatre séminaires qui composent ce cycle de formation s'est déroulé à Bruxelles autour des questions européennes et, pour la première fois, deux séminaires se sont tenus au format webinaire, afin d'assurer le renforcement de l'expertise des fédérations françaises à l'international en dépit des circonstances sanitaires.

28
PARTICIPANTS
EN
2020

DONT

4 ATHLÈTES ET UNE PRÉSIDENTE
DE FÉDÉRATION

POUR ALLER
PLUS LOIN



2. RENFORCER LA PLACE DU CNOSF À L'INTERNATIONAL

Francophonie

Le CNOSF a poursuivi son engagement en faveur du développement du sport dans l'espace francophone, notamment en soutenant les actions de l'Association francophone de comités nationaux olympiques (AFCNO). En 2020, huit jeunes volontaires sont ainsi partis en mission de service civique dans des comités nationaux olympiques et des unions francophones autour de la promotion des valeurs olympiques et de la pratique sportive. Cette année a également été l'occasion pour le CNOSF de célébrer les 10 ans de la création de l'AFCNO.

C'est dans cette optique de développement que le CNOSF a pris part aux coalitions nationales et internationales

qui accompagnent le Sénégal dans l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026.

Le CNOSF contribue aussi aux travaux menés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que du Conseil économique, social et environnemental sur la question de la francophonie avec notamment la participation aux événements de la Journée de la Francophonie.



Relations avec le mouvement sportif international

Le CNOSF a participé à tous les grands événements sportifs et institutionnels internationaux organisés en 2020 en présentiel ou de façon virtuelle. Il a notamment accueilli la famille olympique pour un moment de convivialité à l'occasion des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lausanne en début d'année.



Relations franco-allemandes

Malgré les restrictions qui ont impacté les échanges de jeunes, de nombreuses actions de coopération entre les mouvements sportifs français et allemand ont pu se dérouler en 2020

Toujours dans l'objectif de promouvoir la mobilité internationale des jeunes, le dispositif de volontariat franco-allemand a permis à sept jeunes français et allemands de réaliser une mission de service civique dans un club du pays partenaire.

En 2021, le CNOSF continuera à promouvoir le sport français à l'international grâce à l'accompagnement des fédérations françaises et à l'organisation d'événements internationaux.



Ainsi, lors de la 55^e session annuelle des fédérations françaises et allemandes, organisée par le CNOSF et son homologue, la Deutsche Sportjugend, les fédérations sportives des deux pays ont échangé sur la place du numérique au sein de leur mouvement sportif respectif, un thème d'actualité, renforcé par la situation sanitaire.

La réunion des partenaires dans le cadre du projet « Fais bouger ton jumelage », quant à elle, tenue au format numérique en septembre, a permis de réunir un grand nombre de villes, comités de jumelages et associations sportives jumelées, dans le but de consolider les jumelages via des échanges sportifs de jeunes.





HAUT NIVEAU



Bernard Amsalem
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DU HAUT NIVEAU

L'activité du pôle haut niveau a été dense au cours de ce mandat et particulièrement en 2020. Le pôle a fourni un travail performant de préparation et d'accompagnement au bénéfice des fédérations.



Nous pouvons citer les activités majeures de l'année : les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver à Lausanne en janvier, l'arrêt de la préparation des Jeux Olympiques de Tokyo, leur reprogrammation, le séminaire des Directeurs Techniques Nationaux (DTN) et les relations avec le sport militaire. Le report des Jeux

de Tokyo et le renouvellement des gouvernances ont intensifié les échanges avec les fédérations. En perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il y aura 4 événements en 2022, notamment les Jeux Olympiques d'hiver de Beijing et 5 événements en 2023.

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE D'HIVER - LAUSANNE

Pour la première fois de l'histoire, Lausanne, capitale olympique, est devenue ville hôte d'un événement olympique. Après Innsbruck et Lillehammer, Lausanne et en effet la troisième ville à avoir accueilli les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) d'hiver.

Du 9 au 22 janvier 2020, plus de 1800 athlètes âgés de 15 à 18 ans ont participé à cet événement placé sous le signe de l'esprit d'équipe et de la découverte de nouvelles cultures, dans le respect, l'amitié et l'excellence.

Au bout des 13 jours de compétitions, les Bleuets ont brillé avec 18 médailles remportées dont 6 au titre des épreuves multi CNO. Ces JOJ d'hiver, au-delà des médailles, ont permis à l'ensemble des athlètes des 79 pays représentés de faire partie d'une aventure olympique exceptionnelle qui marquera leur parcours autant sportif que personnel.

79
PAYS
REPRÉSENTÉS

18
MÉDAILLES
POUR LA
FRANCE

6
DONT
AU TITRE
DES ÉPREUVES
MULTI CNO





Le collectif France, fort de 61 sportifs, représenté par Camilla Copain notre porte drapeau, aura arboré tout au long de cette quinzaine, les valeurs de fierté et générosité perpétuant ainsi «l'esprit bleu» et en repartant grandi d'une expérience unique qui les accompagnera sans aucun doute dans la réalisation de leurs futurs défis.

Rendez-vous en 2024 pour la quatrième édition des JOJ d'hiver qui se tiendra dans la province du Gangwon, en Corée du Sud.



JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ - TOKYO

Les Jeux Olympiques de Tokyo prévus du 24 juillet au 9 août 2020, se tiendront dorénavant un an jour pour jour après ces dates, soit du 23 juillet au 8 août 2021. Une décision inévitable, au regard de la pandémie due au coronavirus, mais surtout historique : c'est la première fois que des Jeux Olympiques sont reportés en temps de paix.

Objectifs Jeux ! 2021 année olympique et préolympique oblige, le pôle olympique et haut niveau sera confronté à mené de front 2 Jeux : en effet, 6 mois après Tokyo, débiterons les Jeux de Pékin 2022, du 4 au 20 février.

Parallèlement différentes opérations sont déjà en préparation avec Paris 2024,

notamment l'affectation de l'emplacement de l'équipe de France au village, un dialogue régulier avec certains départements du COJO.

Enfin, le deuxième semestre de 2021 sera aussi le lancement des différentes préparations des événements à venir en 2022 suite au report des JO de Tokyo : Jeux Méditerranéens d'Oran (Algérie), Jeux Mondiaux de Birmingham (USA), Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) de Banska Bystrica (Slovaquie), sans oublier le FOJE d'hiver de Vuokatti (Finlande) qui devait avoir lieu en janvier 2020 et reporté en mars 2022.



SÉMINAIRE DES DIRECTEURS TECHNIQUES NATIONAUX « SUR LA ROUTE DE TOKYO »

Le rassemblement « Sur la Route de Tokyo » est devenu au fil des années un événement régulier très attendu par l'ensemble des Directions techniques nationales (DTN). Exceptionnellement reporté de quelques semaines, il s'est déroulé du 27 au 29 janvier 2021 à Chantilly pour la plus grande satisfaction de toutes et tous.

Ce rendez-vous, particulièrement apprécié par l'ensemble des 108 participants, a permis de répondre aux interrogations relatives à l'organisation des Jeux et de

pouvoir discuter des stratégies olympiques fédérales mises en place dans le contexte actuel.

Pour la première fois, le Comité Paralympique et Sportif Français s'est associé à l'événement. Des moments d'échanges communs, précurseurs de la future équipe de France unie, ont permis de confronter les actualités et de mieux répondre aux questions des fédérations olympiques et paralympiques délégataires.



L'événement, ouvert par le Chef de mission des Jeux Olympiques Michel Vion, en présence de Bernard Amsalem, a permis d'accueillir de nombreux intervenants du mouvement olympique : ainsi les équipes de James Macleod, directeur des relations avec les Comités nationaux olympiques (CNO) sont intervenues pendant l'événement pour communiquer les dernières actualités du Comité International Olympique, notamment concernant l'organisation des Jeux de Tokyo. Les responsables du service des CNO du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Tokyo (TOCOG) ont pris également la parole pour présenter les avancées de l'organisation olympique au Japon aux côtés de notre attaché olympique, Samuel Ducroquet. Jean-Philippe Gatien, Directeur des sports des Jeux de Paris 2024, s'est exprimé pour faire un point à date de l'évolution des infrastructures sportives et du programme sportif prévus en 2024.





En parallèle des interventions plénières, l'équipe du pôle olympique et haut niveau du CNOSF a profité de ces moments de rencontre pour organiser des entretiens individuels avec ses interlocuteurs de chaque fédération et recueillir un maximum d'informations pratiques afin d'accompagner au mieux les équipes fédérales dans leur préparation de l'échéance olympique, leurs objectifs de performance et de leur rappeler les spécificités des Jeux Olympiques.

Cet événement s'est conclu avec l'envie des participants de se revoir très vite pour continuer à affiner au mieux leur stratégie olympique et paralympique. Une date est déjà arrêtée...A la fin de l'année 2021, l'événement sera à nouveau organisé en y associant les entraîneurs nationaux et coorganisé avec l'Agence nationale du Sport.

COMMISSION SPORT/ARMÉES

Le ministère des Armées est aujourd'hui le premier contributeur de l'État en matière de soutien au sport de haut niveau. Acteur majeur du dispositif interministériel dans la perspective des Jeux de Paris en 2024, y compris sur le volet paralympique son soutien se traduira par l'augmentation du nombre d'athlètes d'ici 2024, de 115 fin 2019, ils seront 173 en 2024.

En matière de sport d'élite, la gestion des sportifs de haut niveau du ministère des Armées (SHND), composant « l'armée de champions », s'appuie sur une gouvernance interministérielle visant à accompagner ces sportifs vers la haute performance sportive tout en assurant leur suivi socio-professionnel et en leur offrant le cadre de valeurs des forces armées.

23 fédérations olympiques et paralympiques ont une convention avec les armées sous une gouvernance en lien avec le ministère chargé des Sports, l'Agence nationale du Sport, le CNOSF, le CPSF, la gendarmerie et les armées. Une commission de recrutement bi-an-

nuelle et des commissions d'évaluation du partenariat annuelles avec les fédérations ont été mises en place.

La France organisera en 2022 les Heroes Military Games (HMG), Jeux universels, inclusifs et populaires ouverts conjointement aux valides et aux blessés de 32 nations du Conseil international du sport militaire (CISM). Cet événement a été inscrit comme grand événement sur le calendrier de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Le ministère des Armées et le CNSD ont été reconnus par ailleurs comme des acteurs institutionnels importants du ministère chargé des Sports dans la « stratégie nationale sport et handicaps 2020-2024 » publiée en 2020.

Par ailleurs, le CNSD a été choisi en novembre 2020 comme centre de préparation aux Jeux en 2024. A ce titre, il accueillera les délégations olympiques et paralympiques venant s'entraîner avant les Jeux.



Jean-Pierre Mougin
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DE LA
PROFESSIONNALISATION

PROFESSIONNALISATION



LA CONTINUITÉ DU SERVICE AUX MEMBRES DANS UN CONTEXTE SANITAIRE CONTRAIGNANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES EMPLOI-FORMATION DU MOUVEMENT SPORTIF

Dès mi-mars 2020, le CNOSF a su adapter son offre de services au contexte sanitaire. Le CNOSF a poursuivi le déploiement de son catalogue de formations (ouvertes et à distance, FOAD). Il a également relayé les mesures et les aides gouvernementales liées à la Covid-19. Il a aussi publié une étude sur les modèles économiques des clubs fédérés. Toutes ces actions ont permis d'assurer l'échange d'informations, de repères et de bonnes pratiques au bénéfice des organismes de formations fédéraux, des structures déconcentrées du CNOSF ou encore auprès des dispositifs locaux d'accompagnement.

Plusieurs enjeux ont émergé du premier confinement, autant sur le plan de la formation (continuité pédagogique, adaptation des temps de formation pratiques), que de la certification (tenue des jurys) ou encore de l'emploi (mobilisation de l'activité partielle, du fonds national de l'emploi Formation...).

Plusieurs échéances rythmeront la dynamique de reprise que nous espérons tous pour l'année 2021 : déploiement du dispositif urgenc'ess (mars 2021), plan de relance dédié aux organismes de formation (avril 2021), etc. Autant d'opportunités à saisir pour l'ensemble du mouvement sportif fédéré et pour lesquelles le CNOSF mobilise fortement son service professionnalisation.

Ainsi, l'appui concret apporté par le CNOSF à l'ensemble du mouvement sportif fédéré se traduit dès le premier semestre 2021, par la mise à jour d'outils dédiés à l'accompagnement des structures territoriales : guide du projet associatif, outil de calcul du coût de l'emploi, valorisation de l'étude sur les modèles économiques des clubs fédérés, mobilisation des acteurs de l'accompagnement par le CRDLA Sport, etc.

UN ENJEU FORT DE CONVERGENCE DES POLITIQUES D'EMPLOI ET DE FORMATION DU MOUVEMENT SPORTIF

Le CNOSF a pu prendre la mesure des points de convergence souhaités et exprimés par les différentes parties prenantes concourant à la régulation des politiques d'emploi et de formation du secteur du sport : l'Agence nationale du Sport d'une part et France Compétences d'autre part.

Il est attendu par l'Agence nationale du Sport, dans les années à venir, que les fédérations puissent clairement formaliser dans leur contrat de développement et leur plan sportif fédéral, leurs enjeux de développement tant nationaux que territoriaux, dans le champ de l'emploi et de la formation en intégrant notamment les politiques d'apprentissage.

De son côté, France Compétences a pu progressivement exprimer en 2020 les contours de sa doctrine conditionnant la création et/ou renouvellement de certifications professionnelles.

Les attentes sont proches de celles exprimées par l'Agence nationale du Sport pour le mouvement sportif, à savoir : analyser le besoin en emplois sur les bassins de vie, préciser la valeur d'usage des diplômes, prendre en compte les dynamiques observées pour faire évoluer les filières de certification.

L'étroite collaboration entretenue entre le CNOSF et le CoSMoS, prend dans ce domaine tout son sens en particulier pour ce qui relève des certifications de la branche du sport.

Fort de ces constats, le CNOSF a mis en œuvre sur le dernier trimestre de l'année 2020 des temps de permanences, ouverts aux acteurs du mouvement sportif souhaitant bénéficier d'échanges croisés avec les expertises plurielles de tous en termes d'emploi, de formation et/ou de qualification.

Cette dynamique a été renforcée lors du 1^{er} semestre 2021 par une offre de séminaires et de formations favorisant cette convergence souhaitée par le CNOSF.



Programme de séminaires et webinaires

13

ÉVÉNEMENTS

474

PARTICIPANTS

1

SÉMINAIRE PROFESSIONNALISATION

Programme de formations

19

FORMATIONS

352

PARTICIPANTS

Appui aux acteurs de l'accompagnement (DLA)

102

DEMANDES D'APPUI

(EN AUGMENTATION DE 60%) DE LA PART DE CHARGÉ(E)S DE MISSION DLA AUPRÈS DU CRDLA SPORT EN 2020

43% DES DEMANDES D'APPUI PORTENT SUR LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES STRUCTURES ASSOCIATIVES

NOUVELLES TECHNOLOGIES



Eric Tanguy
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'INNOVATION ET DU SPORT PROFESSIONNEL

LANCEMENT DE MONCLUBPRESDECHEZMOI.COM, LA PLATEFORME DE RECHERCHE DE CLUBS DU MOUVEMENT SPORTIF

Mon Club Près de Chez Moi est une initiative lancée par le CNOSF le 29 juin 2020 en collaboration avec la société Be Sport.

L'ambition ? Créer la première plateforme digitale référençant l'ensemble des clubs fédérés de France. Plus qu'un simple annuaire, monclubpresdechezmoi.com est un outil innovant, intuitif et collaboratif puisqu'il permet aux internautes de prendre en main la page de leurs clubs. En plus de mettre en avant tous les sports et tous les clubs, le CNOSF a également souhaité donner de la visibilité à tous les types de pratique comme l'handisport par exemple.

En travaillant avec ses 108 membres et son réseau territorial, le CNOSF développe une plateforme unique en France qui permet d'agréger les données du mouvement sportif. Avec ce nouvel outil, le CNOSF souhaite mettre le numérique au service des clubs et en faire un soutien concret pour les aider à traverser la crise sanitaire qui met en danger l'ensemble du secteur associatif.

2021 sera l'année du développement de la plateforme : augmenter le taux de prise en main des pages clubs, développer sa notoriété auprès du grand public et développer de nouvelles fonctionnalités.

POUR ALLER PLUS LOIN



Visitez la plateforme
monclubpresdechezmoi.com



« Créer, pour la première fois, une plateforme commune à tous les sports est une chance unique de pouvoir, en collaboration avec l'ensemble des fédérations, remettre la pratique en club et ses valeurs au cœur de la vie des Français ! »

Denis Masseglia,
président du CNOSF

PARTAGE RÉGULIER D'INFORMATIONS ET DE BONNES PRATIQUES

Le partage régulier d'informations et de bonnes pratiques a continué en 2020 malgré la crise sanitaire. Depuis septembre 2020, le CNOSF organise une fois par mois, des webinaires Innovation Sport pour notamment tenter de répondre à une question clé liée à l'innovation. Autour de la table, des représentants de fédérations ayant une démarche innovante, des startups qui travaillent avec des fédérations mais aussi des experts qui viennent apporter leurs éclairages sur les différents sujets abordés.

En 2021, ces webinaires seront organisés chaque mois en collaboration avec Le Tremplin et diffusés sur la page Be Sport du CNOSF.

LE PROGRAMME INNOVATION SPORT COMPTE 4 AXES PRIORITAIRES :

- 1 L'organisation d'un partage régulier d'informations
- 2 La construction de partenariats avec des acteurs de l'innovation au service du mouvement sportif
- 3 La création de nouveaux outils adaptés aux projets des institutions sportives
- 4 La mise en place d'une stratégie pour mieux appréhender le phénomène de l'esport



TERRITOIRES



Didier Seminet
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DES TERRITOIRES

Les travaux de la commission des territoires se sont essentiellement centrés autour de trois axes fondamentaux.

LES CDOS/CROS/CTOS, ACTEURS DE LA RELANCE

Réunis autour d'un plan de développement commun, les Comités régionaux (CROS), départementaux (CDOS) et territoriaux olympiques et sportifs (CTOS) accompagnent les Ligues et Comités sportifs dans leur développement et leur structuration. En lien avec les pouvoirs publics, la complémentarité de leurs expertises s'est révélée précieuse face aux enjeux de la crise sanitaire.

En s'adaptant rapidement, les équipes bénévoles et salariées des CDOS/CROS/CTOS ont renforcé leur rôle de centre de ressources pour leurs membres à tra-

vers des supports variés : notices juridiques, webinaires d'information, défis sur les réseaux sociaux, etc. D'un point de vue institutionnel, les échanges ont été nombreux avec les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat afin d'ajuster les dispositifs d'urgence aux besoins et réalités de terrain.



POUR UN HÉRITAGE TERRITORIAL DE PARIS 2024

La crise sanitaire n'a pas fait perdre de vue aux CDOS/CROS/CTOS l'horizon historique pour le sport français qu'est l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. 104 CR(DT) OS ont reçu le label Terre de Jeux 2024, symbole de leur implication dans les trois défis du Comité d'organisation : la célébration des Jeux, l'engagement de la population et l'héritage de cet événement planétaire.

Les CDOS/CROS/CTOS ont accompagné des collectivités territoriales, des associations et des établissements scolaires dans l'organisation d'événements de sensibilisation aux valeurs olympiques (Semaine olympique et paralympique, classes olympiques, etc.). La Journée olympique 2020 a également vu une forte mobilisation sur les réseaux

sociaux afin de faire vivre ce temps fort à l'ensemble des Françaises et Français, avec le soutien des athlètes du territoire.

La définition de l'héritage de Paris 2024 passe également par des projets structurants qui ébauchent une évolution du mouvement sportif territorial. Les CDOS/CROS/CTOS y ont trouvé toute leur place en 2020, en représentant le CNOSF dans les commissions d'instruction de l'appel à projets Impact 2024. Sous le suivi stratégique de la Commission des territoires, et avec l'appui opérationnel des référents territoriaux et des coordinateurs interrégionaux, le réseau territorial a également entrepris des travaux prospectifs d'évolution de son modèle qui trouveront une continuité jusqu'en 2025.



UNE IMPLICATION DANS LA GOUVERNANCE PARTAGÉE DU SPORT PARTOUT EN FRANCE

La parution du décret du 20 octobre 2020 a permis l'installation progressive des premières Conférences régionales du sport (CRdS). Ces nouveaux espaces de dialogue civil permettent de réunir le mouvement sportif, l'Etat, les collectivités territoriales et le monde économique. Sur la base d'un diagnostic partagé de la situation du sport dans le territoire, chaque CRdS a pour objectif de rédiger un plan sportif territorial (PST) qui regroupera les grandes priorités de développement du sport dans la région pendant cinq ans.

Les sujets à investir sont nombreux : relance des clubs, prévention et lutte contre les violences et discriminations, promotion de l'engagement et du bénévolat, etc. Les CDOS/CROS/CTOS seront au cœur des travaux pour y relayer les stratégies fédérales de développement (les projets sportifs fédéraux généralisés en 2020) et coordonner les contributions du mouvement olympique et sportif une fois le PST défini.

Dans un second temps, des Conférences des financeurs du sport seront installées afin d'instruire le volet financier des projets inscrits au plan sportif territorial.



DIVERSITÉ DES PRATIQUES ET MIXITÉ



Brigitte Henriques

VICE-PRÉSIDENTE
DÉLÉGUÉE EN CHARGE DU
DÉVELOPPEMENT ET DE LA
DIVERSITÉ DES PRATIQUES

LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUES

Répondre au constat partagé du décalage entre l'offre actuelle de pratiques et la persistante demande de diversification d'un public toujours plus nombreux, est l'un des principaux enjeux sur lequel les travaux pilotés par Brigitte Henriques en 2020, ont reposé.

Avec l'appui de Betty Charlier (commission développement), de Françoise Sauvageot (commission vie associative) et de Paul-André Tramier (commission équipement), les différents ateliers et séminaires ont permis de partager avec les fédérations, les axes fondamentaux

de rénovation et d'adaptation du modèle sportif français pour les années à venir. A titre d'exemples, les temps forts de l'année 2020 ont permis d'apporter des expertises sur des concepts structurants dépassant la simple réponse à la diversification de l'offre de pratiques en prônant le développement d'activités porteur de plus-values sociales, de présenter différentes solutions fédérales aux problématiques de collaboration avec le secteur économique marchand ou encore de confronter des approches de pénétration sportive à l'échelle des territoires de vie.



La mise en place du Centre de ressources au service des acteurs du mouvement olympique et sportif

Le Centre de Ressources du mouvement sportif est hébergé sur l'extranet du CNOSF depuis l'été 2020. Il se veut un lieu d'information, de communication et de valorisation des informations en lien avec le développement et la diversification des pratiques. Il a également pour objet de faciliter le partage d'expériences et de pratiques innovantes entre les acteurs du secteur sportif.

La création du réseau des référents « développement » des fédérations

Le réseau des référents « développement » est aujourd'hui composé de 82 personnes représentant 65 fédérations. Complémentaires aux travaux présentés ci-dessus, les objectifs de ce réseau sont multiples. Ils visent entre autres à démultiplier le partage d'expériences entre structures, à renforcer l'expertise de ses membres, à les solliciter pour obtenir un avis d'experts sur un sujet ciblé ou encore à identifier des solutions communes et modélisables pour l'ensemble des fédérations.

DIRIGEANTES : POUR UN ACCÈS RENFORCÉ AUX INSTANCES DE GOUVERNANCE



Dans la continuité de ses politiques menées en faveur de la place des femmes dans les instances dirigeantes du sport, le CNOSF a amplifié le contenu de son programme Dirigeantes. Ce dispositif a pour objet de valoriser les parcours de femmes dirigeantes quel que soit leur secteur d'activités, de promouvoir les actions en faveur de la féminisation des instances dirigeantes mais également, d'accompagner certaines d'entre elles dans leurs responsabilités actuelles ou futures.



Sarah Ourahmoune

VICE-PRÉSIDENTE EN
CHARGE DES ATHLÈTES ET
DES MIXITÉS

Différents temps forts sont venus ponctuer l'année 2020 :

- L'organisation de 4 ateliers d'accompagnement et d'interventions d'experts, permettant l'acquisition de compétences et l'animation d'échanges sur des sujets ciblés ;
- La tenue de 5 conférences thématiques permettant le partage d'expériences inspirantes ;
- L'enregistrement de portraits-vidéos permettant de retracer le parcours de femmes exerçant ou ayant exercé des postes à responsabilité ;
- La mise en place d'un réseau de soutien au programme regroupant différents médias et institutions dénommé « La Sphère » ;
- La création d'un annuaire numérique dirigeantes facilitant la mise en réseau des acteurs.

A travers ces différentes opérations, plus de 650 personnes ont ainsi été directement sensibilisées à une plus juste représentativité des femmes dans les instances dirigeantes du sport français.

Bien que l'ensemble de ces actions en faveur du développement et de la mixité soient poursuivies, voire amplifiées en 2021, une attention sera particulièrement portée au soutien des dirigeants associatifs notamment en renforçant les synergies de mise en œuvre à l'échelle du territoire départemental.



ÉDUCATION



La culture et l'éducation, en particulier des plus jeunes, correspondent à des enjeux ancrés au plus profond des activités du CNOSF. En 2020, les actions dans ce domaine ont essentiellement reposé sur les 3 piliers suivants.



Véronique Moreira

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE
DES RELATIONS AVEC L'ÉDUCATION
NATIONALE

UN RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS SPORTIVES EN DIRECTION DES PLUS JEUNES

En réponse à la crise sanitaire et en étroite relation avec ses partenaires institutionnels en charge d'une mission éducative, le CNOSF a participé aux nombreuses concertations visant à construire un plan de continuité de la pratique sportive. Le CNOSF a ainsi pris part activement à l'expérimentation liée au dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) et apporté sa contribution et son analyse dans le cadre de la mission flash confiée aux députés François

Cormier-Bouligeon et Béatrice Descamps.

Avec l'ambition de faciliter dès la rentrée sportive 2021/2022, l'accès à la pratique pour le plus grand nombre, le CNOSF s'est également engagé en faveur du déploiement d'un Pass Sport proposant une aide financière aux jeunes de moins de 16 ans désireux de pratiquer une activité sportive au sein d'un club sportif fédéré.

UNE IMPLICATION ACTIVE DANS LES ACTIONS ÉDUCATIVES PORTEUSES DE SENS

En tant que porteur de ses propres actions éducatives ou contributeur d'opérations partenariales, le CNOSF a poursuivi son ambition d'une plus grande synergie d'actions entre les acteurs du monde de l'éducation et ceux du monde sportif en généralisant la Carte Passerelle.

En effet, les premiers résultats positifs de l'expérimentation menée l'année précédente dans quelques territoires, ont permis son déploiement national dès la rentrée sportive 2020-2021.

À destination des élèves de CM1 et de CM2 licenciés auprès de l'USEP ou de l'UGSEL, ce dispositif permet de tester, à raison de 3 séances maximum, différents sports au sein d'un club référencé sur la plateforme de géolocalisation Mon club près de chez moi.

L'opération qui s'est déroulée du 1^{er} septembre au 17 octobre 2020 a connu un succès remarquable avec plus d'un jeune sur deux ayant pris une licence dans un club après leurs séances d'initiation.

Fort de ce bilan, le CNOSF étendra ce

dispositif en l'ouvrant aux élèves de 6^e licenciés à l'UNSS d'une part et en le proposant toute l'année sportive d'autre part.

Au-delà de ce dispositif, il est à noter que l'ensemble des actions menées telles que les classes olympiques ou encore la Semaine olympique et paralympique à l'école, ont connu en 2020 un accroissement significatif du nombre d'établissements scolaires impliqués et de structures du mouvement sportif mobilisées.

POUR ALLER
PLUS LOIN



UNE SENSIBILISATION À LA CULTURE OLYMPIQUE PAR LA CRÉATION D'OUTILS DÉDIÉS

Quel que soit le public visé, les supports pédagogiques et ludiques constituent un réel levier de sensibilisation et d'appréhension des valeurs inhérentes à la pratique au sein d'une association sportive fédérée. C'est pourquoi, le CNOSF a souhaité compléter ses outils en développant une nouvelle plateforme éducative à destination des 12-25 ans. Dénommée « TUTO J.O. », cette plateforme digitale présente l'Olympisme en 12 vidéos thématiques et développe à travers dif-

férentes rubriques son histoire et ses valeurs.

Portant la conviction que le sport est un outil éducatif à fort impact, le CNOSF poursuivra en 2021 sa mobilisation en direction des jeunes générations. Les actions à venir consolideront ses engagements auprès de ses membres, de ses partenaires et de Paris 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de sa contribution au plan « héritage 2024 ».



PARTENARIATS MEDIA



Patrice Martin
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES
PARTENARIATS MEDIA

Les enjeux 2020 consistaient à poursuivre sa structuration et confirmer son modèle de fonctionnement : développer ses contenus avec les fédérations et apporter de nouveaux outils.



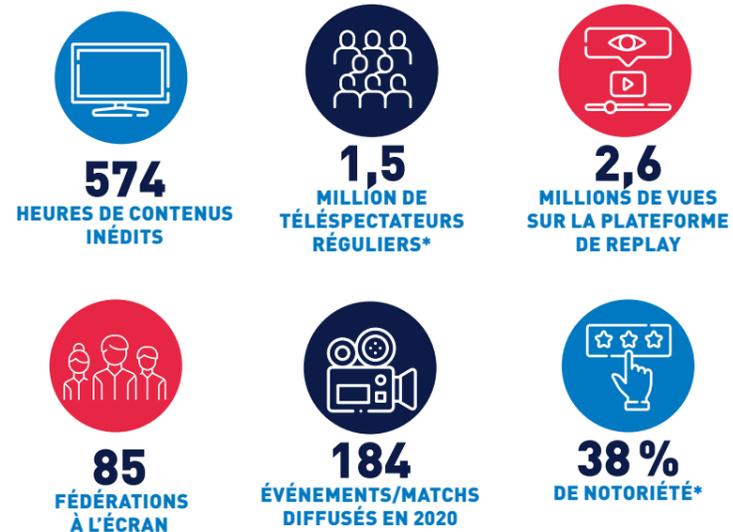
LA CHAÎNE DU MOUVEMENT SPORTIF

Concernant les contenus et malgré la crise sanitaire, le CNOSF a maintenu ses engagements auprès de la chaîne et des fédérations pour soutenir la production. Plus de 1,4 million d'euros ont été investis dont 900 000 euros au travers de Sport en France et 500 000 euros via le fonds de soutien à la production audiovisuelle de l'Agence nationale du Sport. En complément, le groupe Reworld Media, maison mère de Media365, participe à hauteur de 4,65 millions d'euros en valorisation media pour promouvoir l'ensemble des programmes. Enfin, pour parfaire la dynamique, Sport en France et l'antenne régionale de France 3 Nouvelle Aquitaine (.3 NOA) ont conclu un accord de co-production et co-diffusion avec l'objectif de produire plus de contenus et de limiter les frais pour chacune des parties. Au total sur l'année 2020, 184 événements ont été retransmis, plus de 574 heures de contenus originaux ont été diffusées, au profit de 85 fédérations membres.

Concernant les outils, le CNOSF a renforcé sa marque *Sport en France* en redéfinissant l'identité visuelle de la chaîne, et en développant sa plateforme de marque et son univers graphique. Cela s'est accompagné par la définition d'une nouvelle stratégie sur les réseaux sociaux en fin d'année dont les éléments seront déployés en 2021.

En parallèle, le CNOSF a débuté l'analyse de la performance de la chaîne. Une première étude de notoriété, et d'écoute a été menée en avril-mai avec l'institut Médiamétrie révélant un taux de 38% de notoriété et 1,5 million de téléspectateurs réguliers après 1 an d'existence. Enfin, depuis le 1^{er} septembre 2020, les audiences de la chaîne sont mesurées de façon régulière par Médiamétrie. Les résultats détaillés sont attendus pour le premier trimestre 2021.

Chiffres clefs 2020 :



(*Source : Médiamétrie - Etude Ad hoc TV Avril 2020 - 15 ans et + recevant la télévision par ADSL, câble ou fibre optique, 1 500 individus 15 ans et + interrogés recevant la télévision par ADSL, câble ou fibre optique)

DISTRIBUTION DE LA CHAÎNE

SPORT EN FRANCE

orange 174

bouygues 192

free 190

SFR 129

molotov.tv



RÉSEAU DES RÉFÉRENTS DE LA CHAÎNE SPORT EN FRANCE

Les réunions du réseau des référents se sont poursuivies en 2020 à un rythme bimestriel et en visioconférence.

44 participants en moyenne ont assisté aux six rendez-vous de l'année.

En parallèle, le CNOSF, avec le concours de l'assurance formation des activités du spec-

tacle [AFDAS] et d'Adlearn Media, a organisé un programme de formation appelé « CNOSF Académie ». Les thématiques suivantes ont été traitées : le droit et la production audiovisuelle et la communication digitale. 91 salariés de 56 fédérations et CROS/CDOS ont participé au programme.

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES MEDIA DU CNOSF



france.tv sport

Le CNOSF et France Télévisions ont signé un avenant au partenariat actuel pour d'une part maintenir une partie de leurs accords prévus sur les Jeux de Tokyo, reportés en 2021, et d'autre part étendre leurs relations. A ce titre, France Télévisions, le CNOSF et Media365 ont conclu un accord de co-diffusion de contenus : France.tv/sport pourra diffuser certains directs de Sport en France. A l'inverse, Sport en France pourra diffuser des reportages des émissions Stade 2 et Tout le Sport. Cela sera effectif au 1er janvier 2021.

En complément, France Télévisions a accompagné la campagne « J'ai l'esprit club » de la rentrée de septembre 2020 par la diffusion du spot publicitaire sur France 2 et France 3.



Radio officielle du CNOSF et des équipes de France olympiques, RMC a accompagné la promotion de l'équipe engagée lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lausanne début janvier 2020.

RMC a aussi fait la promotion des opérations suivantes : « Soutiens ton club », « J'ai l'esprit club » et les Jeux des Masters, par la diffusion de spots radio.

Enfin, compte tenu du report des Jeux de Tokyo en 2021, le CNOSF et RMC ont prolongé une partie de leurs accords pour maintenir le soutien médiatique de l'équipe de France jusqu'à la fin des épreuves olympiques.

CONCILIATION



La Conférence des conciliateurs, composée depuis le 6 décembre 2017 de 21 membres, maximum prévu par le Code du sport, a été affectée en fin d'année par le décès de l'un de ses membres, Monsieur Pierre Collomb, professeur des facultés de droit.



Philippe Missika
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE
DES CONCILIATEURS

LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2020

La Conférence a organisé sa réunion annuelle en novembre 2020. Ce fut l'occasion d'échanger de façon collégiale sur son fonctionnement et sur les réponses à apporter aux questions particulières qu'elle a à connaître dans l'exercice de sa mission. Ont notamment été évoquées les nombreuses demandes de conciliation en lien avec la crise sanitaire due à l'épidémie de la

Covid-19, portant sur l'arrêt prématuré des compétitions et les conséquences qui en ont été tirées par les fédérations. L'année a également été marquée par un nombre important de demandes résultant de litiges électoraux, liés au renouvellement des instances dirigeantes des fédérations sportives et de leurs organes déconcentrés.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

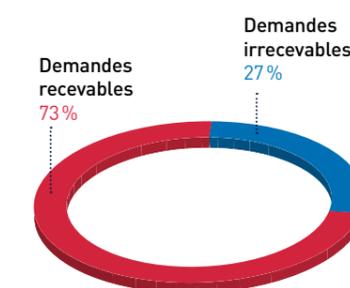
En 2020, la Conférence des conciliateurs a enregistré 438 demandes de conciliation, un record.

101 de ces 438 demandes ont fait l'objet d'un rejet par le président de la Conférence pour irrecevabilité, en application de l'article R.141-7 du Code du sport. 12 ont fait l'objet d'un rejet pour défaut de régularisation et l'irrecevabilité de 7 demandes a été constatée lors d'audiences de conciliation.

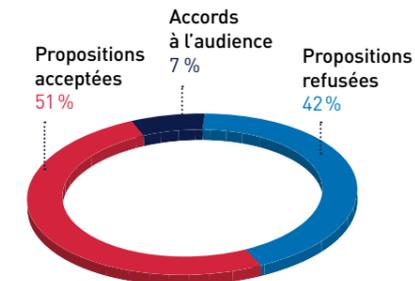
318 demandes ont donné lieu à une audience de conciliation, qui s'est conclue par la signature d'un procès-verbal de conciliation à 22 reprises. A défaut de signature d'un tel accord, une proposition de conciliation a été rédigée. Sur ces 281 propositions formulées, 147 ont fait l'objet d'une acceptation, 126 ont fait l'objet d'une opposition et 8 demeurent en attente. 184 des 318 litiges à ce jour examinés ont été résolus, soit un taux de résolution de près de 58%. Il était en 2019 de près de 72%. Cet écart s'explique par les circonstances sanitaires qui ont entraîné une plus forte opposition face à l'arrêt des compétitions et aux classements conditionnant les accessions et relégations. 44 litiges ont finalement été portés devant les juridictions, soit 14% des litiges recevables.

Ces demandes ont été traitées dans un délai moyen de 23 jours, conforme aux dispositions de l'article R. 141-7 du Code du sport.

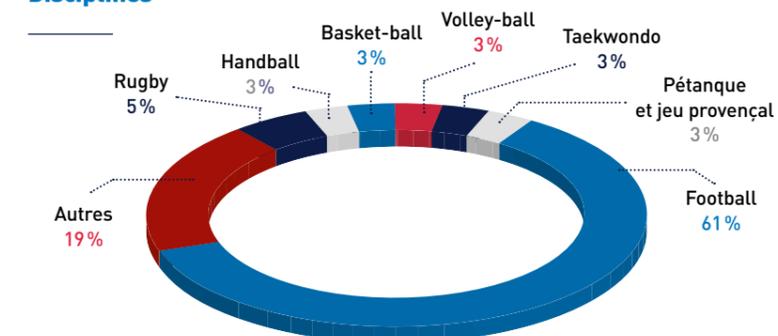
Recevabilité des demandes



Résolution des litiges



Disciplines



LA CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT (CAS) :

En 2020, la Chambre arbitrale du sport n'a été saisie d'aucune demande.

Après 12 ans de fonctionnement et 20 demandes d'arbitrage traitées, l'année 2020 a été marquée par l'adoption d'un nouveau règlement d'arbitrage prévoyant notamment la création d'un « Comité de l'arbitrage sportif français », en lieu et place du Comité de désignation, composé de 5 membres. Monsieur Jean-Pierre Karaquillo, professeur des facultés de droit, en a été nommé président.



LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE :

En 2020, le Comité de déontologie a été partiellement renouvelé. Monsieur Bernard Stirn, président de section au Conseil d'Etat, a notamment succédé à Monsieur Stéphane Braconnier à la présidence de ce Comité.

Le Comité s'est réuni à huit reprises. Conformément au rôle qui lui est dévolu par les dispositions statutaires du CNOSF, il s'est prononcé sur la recevabilité des candidatures déposées pour pourvoir aux postes vacants du Conseil

d'administration du CNOSF. Sur saisine du président du CNOSF, il a formulé deux avis, l'un s'agissant du comportement d'une fédération qu'il a estimé non-conforme à la déontologie du sport, l'autre relatif à la situation d'un administrateur du CNOSF. Il s'est également doté d'un nouveau règlement intérieur et a initié un travail de recensement des chartes et comités d'éthique mis en place par les fédérations délégataires, échangeant avec certaines fédérations sur les difficultés rencontrées.





Jean-Lou Charon
TRÉSORIER

RAPPORT DE GESTION

Le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la Covid-19 constitue une pandémie mondiale. En conséquence, les Jeux Olympiques de Tokyo ont été reportés à l'exercice suivant et le CNOSF a dû adapter son organisation avec la mise en place généralisée du télétravail et la fermeture des locaux à plusieurs reprises. L'Assemblée générale procédant au renouvellement des instances a également été reportée au 29 juin 2021, le temps nécessaire à ce que l'ensemble des fédérations membres ait pu renouveler les leurs.

Les comptes annuels du CNOSF pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE 2020

BILAN ACTIF

L'actif immobilisé est principalement composé du siège, des travaux (salle de sport, bureaux, chauffage et climatisation), de matériel informatique (acquisition d'ordinateurs et d'écrans), d'acquisition de mobilier et de la mise en place du logiciel de gestion intégrée (ERP).

Par rapport à 2019, les créances clients augmentent malgré le meilleur suivi des facturations : La variation est liée à la facture d'échange marchandise avec RMC non reçue.

Les autres créances, en diminution par rapport à 2019, s'élèvent à 1,2 M€ et sont principalement constituées de la TVA à décaisser, de la TVA déductible, des subventions à recevoir ainsi que la créance

du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Le CNOSF a diminué sa trésorerie de 1,5 M€ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Les disponibilités à la fin de l'exercice s'élèvent à 21,7 M€.

Il existe des charges constatées d'avance liées notamment au report des Jeux de Tokyo en 2021 (pour un montant de 3,6M€) et pour le fonctionnement du CNOSF en 2021 (pour un montant de 341k€).

PASSIF

Les fonds associatifs s'élèvent à 21,3 M€ en 2020 et sont principalement composés de l'écart de réévaluation de la Maison du sport français en 2002 et des réserves constituées par les précédents exercices excédentaires. Ils sont en diminution par rapport à 2019, du montant du résultat de l'exercice.

Les fonds dédiés augmentent à 8,2 M€ du fait notamment de la convention pluriannuelle d'objectif non consommée pour les Jeux de Tokyo, des fonds non utilisés dans le cadre de la relation avec l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse (OFAJ) et la nouvelle dotation de la caisse de solidarité.

Les dettes fournisseurs sont en augmentation du fait de la facture pour l'échange marchandise avec RMC non reçue.

Les dettes sont en diminution notamment par une réduction des charges liées aux déplacements, et légère diminution des dettes fiscales et sociales.

Le CNOSF bénéficie aussi de produits constatés d'avance, en augmentation de 29% par rapport à 2019 du fait du report des Jeux de Tokyo.

COMPTE DE RÉSULTAT PRODUITS

Les produits d'exploitation diminuent et passent de 24,2 M€ en 2019 à 21,7 M€, notamment en raison de la variation du taux euro/dollar impactant le programme TOP, une diminution des partenariats échanges sans impact sur le compte

de résultat, une diminution des subventions d'exploitation (Jeux européens et OFAJ) et une diminution des produits de défense d'emblème. Il est important de noter, que depuis le 1^{er} janvier 2019, et dans le cadre du programme marketing joint signé avec Paris 2024, les défenses d'emblèmes ainsi que les partenariats olympiques sont désormais gérés et perçus par Paris 2024, le CNOSF percevant une redevance de marque à cet effet. On notera également une hausse de 139k€ liée à l'intégration de « l'utilisation des fonds dédiés » dans le résultat d'exploitation 2020 (nouveau règlement comptable).

CHARGES

Les charges d'exploitation augmentent de 1,5M€ et passent 20,2 M€ en 2019 à 21,7M€, notamment liées à l'impact du report des Jeux de Tokyo combiné avec l'application du nouveau règlement comptable, l'augmentation très significative de la publicité, la diminution des partenariats échanges, une diminution de la masse salariale en raison notamment de la baisse des primes versées en 2020 ou provisionnées à la clôture. Les aides financières augmentent également pour soutenir certaines fédérations en difficulté du fait de la Covid-19.

ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2020

CHARGES

Le montant des charges a augmenté de 9 % passant de 13 948 K€ au budget à 15 219 K€ au réalisé avec quelques points à noter :

- Diminution de la masse salariale à combiner à la hausse du recours à l'intérim ;
- Mise en place d'un fonds de relance pour soutenir la reprise de l'activité sportive consécutive à l'épidémie de la Covid-19 ;
- Constitution de fonds dédiés, liée notamment au report des Jeux de Tokyo.

PRODUITS

Les produits sont supérieurs au budget de 4%, passant ainsi de 20 791 K€ à 21 698 K€ de réalisé, malgré une baisse consécutive des partenariats. Ceci s'explique notamment par :

- Des nouvelles recettes des Comités Olympiques Européens et Comité International des Jeux Méditerranéens ;
- Des subventions affectées.

COMPTES ANNUELS / BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF (en euros)	31/12/2020			31/12/2019
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT	MONTANT NET	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
FONDS COMMERCIAL ⁽¹⁾				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCÉDÉS, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES ⁽¹⁾	230 993	126 231	104 762	34 119
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				97 976
AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL	230 993	126 231	104 762	132 095
TERRAINS	2 500 000		2 500 000	2 500 000
CONSTRUCTIONS	13 900 000	8 845 454	5 054 545	5 475 757
INST.TECHNIQUES, MAT.OUT.INDUSTRIELS	4 110 640	2 420 009	1 690 630	16 935
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	95 935		95 935	109 731
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVÉES DE DROIT				893 006
AUTRES				
TOTAL	20 606 575	11 265 464	9 341 111	8 995 430
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES				
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	19 062		19 062	19 062
PRÊTS	2 050		2 050	
AUTRES	15 819		15 819	52 669
TOTAL	36 931		36 931	71 732
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	20 874 501	11 391 696	9 482 805	9 199 258
STOCKS ET EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDE				8 560
CRÉANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	1 926 356	273 738	1 652 617	473 003
CRÉANCES REÇUES PAR LEGS OU DONATIONS				
AUTRES	1 268 020		1 268 020	1 372 102
TOTAL	3 194 377	273 738	2 920 638	1 845 106
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	21 625 054		21 625 054	21 660 155
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ⁽⁴⁾	3 961 428		3 961 428	1 959 292
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 780 860	273 738	28 507 122	25 473 113
III - FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS				
IV - PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS				
V - ECART DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	49 655 362	11 665 434	37 989 927	34 672 372
RENVOIS				
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) PARTS À MOINS D'UN AN (BRUT) DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
(3) ET (4) DONT À PLUS D'UN AN (BRUT)				
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS À RÉALISER ACCEPTÉS PAR LES ORGANES STATUTAIREMENT COMPÉTENTS				
LEGS NETS À RÉALISER AUTORISÉS PAR L'ORGANISME DE TUTELLE				
DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE				
AUTRES				

COMPTES ANNUELS / BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	762 245	
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (LEGS, DONATIONS, SUBV. INV, BIENS RENOUVELABLES)		762 245
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES		
APPORTS		
LEGS ET DONATIONS		
RÉSULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	15 802 664	15 802 664
RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	100 376	
RÉSERVES POUR PROJET DE L'ENTITÉ		
RÉSERVES		4 236 463
AUTRES	4 797 716	
REPORT À NOUVEAU		
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	-187 092	661 629
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	21 275 909	21 463 001
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
DROIT DES PROPRIÉTAIRES (COMMUNAUTÉ)		
TOTAL I	21 275 909	21 463 001
MONTANT DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNÉES		
TOTAL I BIS		
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS		
FONDS DÉDIÉS	8 238 219	4 159 810
TOTAL II	8 238 219	4 159 810
PROVISIONS POUR RISQUES	567 552	524 552
PROVISIONS POUR CHARGES	267 284	198 187
TOTAL III	834 836	722 739
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ⁽¹⁾		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES ⁽²⁾		
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS ⁽³⁾		4 509
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	3 115 516	2 220 275
DETTE DES LEGS OU DONATIONS		
DETTE FISCALE ET SOCIALE	2 037 047	2 145 530
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		6 728
AUTRES DETTES	2 077 640	3 630 378
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	410 757	319 396
TOTAL IV	7 640 961	8 326 819
ÉCART DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL DU PASSIF (I+I BIS+II+III+IV+V)	37 989 927	34 672 372
RENOIS		
(1) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUES		
(2) DONT EMPRUNTS PARTICIPATIFS		
DETTE SAUF (3) À PLUS D'UN AN		
DETTE SAUF (3) À MOINS D'UN AN		8 322 310
ENGAGEMENTS RECUS		
SUR LEGS ACCEPTÉS		
AUTRES		

COMPTES ANNUELS / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
COTISATIONS	391 575	390 864
VENTES DE BIENS ET SERVICES		
VENTES DE BIENS	4 586	
DONT VENTES DE DONS EN NATURE		
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	10 259 047	
DONT PARRAINAGES	10 176 206	
VENTES DE MARCHANDISES		
PRODUCTION VENDUE		12 168 030
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		12 168 031
PRODUCTION STOCKÉE		
PRODUCTION IMMOBILISÉE		
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 637 046	11 083 501
VERSEMENTS DES FONDATEURS OU CONSOMMATIONS DE LA DOTATION CONSOMPTIBLE		
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
DONS MANUELS		
MÉCÉNATS		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE		
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	170 680	361 518
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	139 427	
AUTRES PRODUITS	80 871	246 598
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	21 683 235	24 250 514
ACHATS DE MARCHANDISES		
VARIATION DE STOCKS		
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		4 079 956
VARIATION DE STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (1)	7 629 946	6 486 786
AIDES FINANCIÈRES	1 780 676	
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	730 805	649 083
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 404 652	4 542 963
CHARGES SOCIALES	2 007 702	2 113 994
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	679 501	626 544
DOTATIONS AUX PROVISIONS	185 233	301 112
SUBVENTIONS VERSÉES PAR L'ASSOCIATION		1 312 686
REPORTS EN FONDS DÉDIÉS	4 212 837	
AUTRES CHARGES	24 894	43 212
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	21 661 250	20 156 340
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	21 984	4 094 173
DE PARTICIPATIONS		
D'AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES D'ACTIF IMMOBILISÉ		
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	11 201	13 151
REPRISES SUR PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE	2 050	4 136
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	13 251	17 287
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS		
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS		
DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE	180 401	49 630
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV	180 401	49 630
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-167 149	-32 342
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)	-145 164	4 061 831

COMPTES ANNUELS / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1 500	2 715
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		489
REPRISES SUR PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		2 531
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 500	5 736
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	37 481	243 224
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	5 094	8 909
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	42 575	252 134
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-41 075	-246 398
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS - VII		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES - VIII	852	188 147
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS - IX		16 796
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		2 982 453
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + IX)	21 697 987	24 290 333
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII + X)	21 885 079	23 628 704
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-187 092	661 629
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (EN EUROS)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
DONS EN NATURE		
PRESTATIONS EN NATURE		
BÉNÉVOLAT	365 199	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
SECOURS EN NATURE		
MISES À DISPOSITION GRATUITE DE BIENS		
PRESTATIONS EN NATURE		
PERSONNEL BÉNÉVOLE		

BUDGET 2020/ REALISÉ 2020/ BUDGET 2021 EN K€

DÉPENSES (en K€HT)	BUDGET 2021	REALISÉ 2020	BUDGET 2020
DIRECTION GÉNÉRALE	-1 441	-2 159	-1 306
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	-1 337	-5 863	-1 314
SERVICE INFORMATIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX	-826	-768	-974
MARKETING	-7 602	-3 149	-5 267
COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL	-4 521	-1 055	-1 512
SERVICE JURIDIQUE	-146	-97	-132
SERVICE RH	-461	-498	-437
RELATIONS INTERNATIONALES	-1 098	-439	-1 124
DÉVELOPPEMENT DES APS	-1 089	-609	-914
OLYMPIQUE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	-13 045	-581	-970
SALAIRES	-7 034	-6 666	-6 832
TOTAL DES CHARGES	-38 600	-21 885	-20 781
RECETTES (en K€HT)			
DIRECTION GÉNÉRALE	377	231	204
PÔLE DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES	2 327	820	719
MINISTÈRE SOUTIEN ACTIONS	4 900	4 900	4 900
PÔLE SERVICE INFORMATIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX	64	61	45
PÔLE MARKETING	19 502	10 184	12 684
SERVICE JURIDIQUE	24	48	13
SERVICE RH	31	55	63
PÔLE COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL	640	182	205
POLE RELATIONS INTERNATIONALES	1 163	812	1 159
PÔLE DÉVELOPPEMENT DES APS	287	383	385
PÔLE OLYMPIQUE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	6 783	400	415
SUBVENTIONS AFFECTÉES		3 621	
TOTAL DES PRODUITS	36 099	21 698	20 791

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association Comité National Olympique et Sportif Français.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité National Olympique et Sportif français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments dont nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévu par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1.1 « Changement de méthode comptable » relatif à la première application du règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus impor-

tantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 21 avril 2021

Le commissaire aux comptes

AUDITEURS ASSOCIES
Philippe BORDERE

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale de l'association Comité National Olympique et Sportif Français.

En notre qualité de commissaire aux comptes du Comité National Olympique et Sportif français, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunération des dirigeants du Comité National Olympique et Sportif Français

Nature de la convention : Conformément aux dispositions de l'article 11 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du CNOSF.

- Personnes concernées :

M. BELLOIR Nicolas, Vice-Président délégué en charge des territoires.

Au titre de l'exercice 2020 et sur décision du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2017 et du 18 avril 2019, une rétribution mensuelle brute de 2 063,57 euros a été versée à M. Belloir, Vice-Président délégué. Du 1er janvier 2020 au 5 mars 2020, date de la fin de ses fonctions, M. Belloir a perçu un montant brut de 4 502,31 euros.

Mme OURAHMOUNE Sarah, Vice-Présidente en charges des athlètes et des mixités

Sur décision du Conseil d'Administration du 4 décembre 2019, une rétribution mensuelle brute de 1 895,48 euros a été versée à Mme Ourahmoune. Au titre de l'exercice 2020, Mme Ourahmoune a perçu un montant brut annuel de 22 745,76 euros.

Fait à Limoges, le 21 avril 2021

Le commissaire aux comptes

AUDITEURS ASSOCIES
Philippe BORDERE

ACRONYMES

AFCNO	ASSOCIATION FRANCOPHONE DE COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES	CRDS	CONFÉRENCES REGIONALES DU SPORT
AFDAS	ASSURANCE FORMATION DES ACTIVITÉS DU SPECTACLE	CROS	COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
AMF	ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ	CTOS	COMITÉ TERRITORIAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
ANC	AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES	DIGES	DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIEL AUX GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS
BPCE	BANQUE POPULAIRE CAISSES D'ÉPARGNE	DLA	DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
CAHN	COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU DU CNOSF	DTN	DIRECTIONS TECHNIQUES NATIONALES
CAO	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	FNE	FOND NATIONAL DE L'EMPLOI
CAS	CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT	FOAD	FORMATION OUVERTE ET À DISTANCE
CDOS	COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	FOJE	FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE
CIAS	COMMISSION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS SPORTIFS	HMG	HEROES MILITARY GAMES
CIC	COMMISSION INTERNE CONTRAT	JMPA	PROGRAMME MARKETING CONJOINT AVEC PARIS 2024
CICE	CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI	JOJ	JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE
CIO	COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE	OFAJ	OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE
CISM	CONSEIL INTERNATIONAL DU SPORT MILITAIRE	PAIF	PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL DES FÉDÉRATIONS
CNSD	CENTRE NATIONAL DES SPORTS ET DE LA DÉFENSE	POHN	PÔLE OLYMPIQUE ET HAUT NIVEAU
CNO	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE	PST	PLAN SPORTIF TERRITORIAL
CNOSF	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS	RSO	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS
COE	COMITÉS OLYMPIQUES EUROPÉENS	SHND	SPORTIF DE HAUT NIVEAU DES ARMÉES
COJO	COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES	SO	SOLIDARITÉ OLYMPIQUE
COSMOS	CONSEIL SOCIAL DU MOUVEMENT SPORTIF	TOCOG	COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ 2020
CPSF	COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS	UGSEL	UNION GÉNÉRALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
CRDLA	CENTRE DE RESSOURCES DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT	USEP	UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ
		UNSS	UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
		UE	UNION EUROPÉENNE

